

D'avr.
à sept.
2018

Période de
mobilisation et
de consultation

Juin
2019

Cadre de
planification
de l'aire de
répartition
(version définitive)

De 2019
à 2023

Préparation
des plans
régionaux
pour l'aire
de répartition

Examen et révision

Les plans régionaux pour l'aire de répartition seront revus et mis à jour tous les 10 ans. Un examen pourra toutefois être effectué après 5 ans si des circonstances imprévues ou des changements de condition rapides nécessitent des corrections ou des ajustements. Chaque plan régional sera assorti d'un plan de surveillance de la population du caribou boréal et de son habitat, ce qui permettra de mesurer l'efficacité des démarches entreprises.

La suite des choses

Les plans pour l'aire de répartition seront élaborés de façon collaborative par des groupes de travail régionaux composés des représentants de gouvernements et organisations autochtones, des offices des ressources renouvelables, des offices d'aménagement territorial, des offices des terres et des eaux, des collectivités, des ministères du GTNO, et des organismes fédéraux et des organisations non gouvernementales concernés, selon les cas.

La planification de l'aire de répartition débutera dans les régions du Wek'èzhì et du sud des TNO, où l'on trouve les plus hauts niveaux de perturbation; suivront les régions du Sahtú, des Gwich'in et des Inuvialuits. L'élaboration de chaque plan devrait prendre environ deux ans, et les cinq plans seront terminés d'ici 2023.



Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles
Division de la faune
Yellowknife, TNO
1-867-767-9055
Boreal_Caribou_RangePlan@gov.nt.ca

www.enr.gov.nt.ca/fr

Cadre de planification de l'aire de répartition du caribou boréal

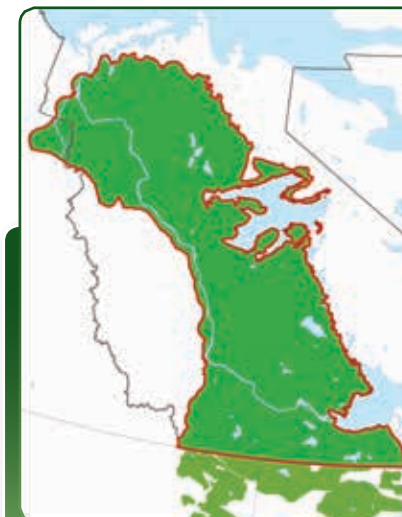
Qu'est-ce que le cadre de planification de l'aire de répartition du caribou boréal?

Ce cadre vient guider l'élaboration des cinq plans régionaux de répartition, qui détermineront la façon dont l'habitat du caribou boréal sera géré dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest (TNO).

Pourquoi faut-il effectuer une planification de l'aire de répartition?

Les populations de caribou boréal déclinent fortement dans de nombreuses régions du Canada, et l'animal est classé parmi les espèces menacées au regard des lois fédérales et territoriales sur les espèces en péril. Ce déclin est lié aux changements causés à leur habitat par diverses activités industrielles (routes, exploitation forestière, profils sismiques, etc.) de même que par les feux de forêt.

Aux TNO, la population de caribou boréal serait actuellement stable, mais une gestion attentive des perturbations de l'habitat, au moyen d'une planification de l'aire de répartition, est essentielle pour assurer sa santé et de sa pérennité. D'autres sujets connexes, comme la chasse, feront l'objet d'une action concertée dans le cadre du programme de rétablissement du caribou boréal des TNO.



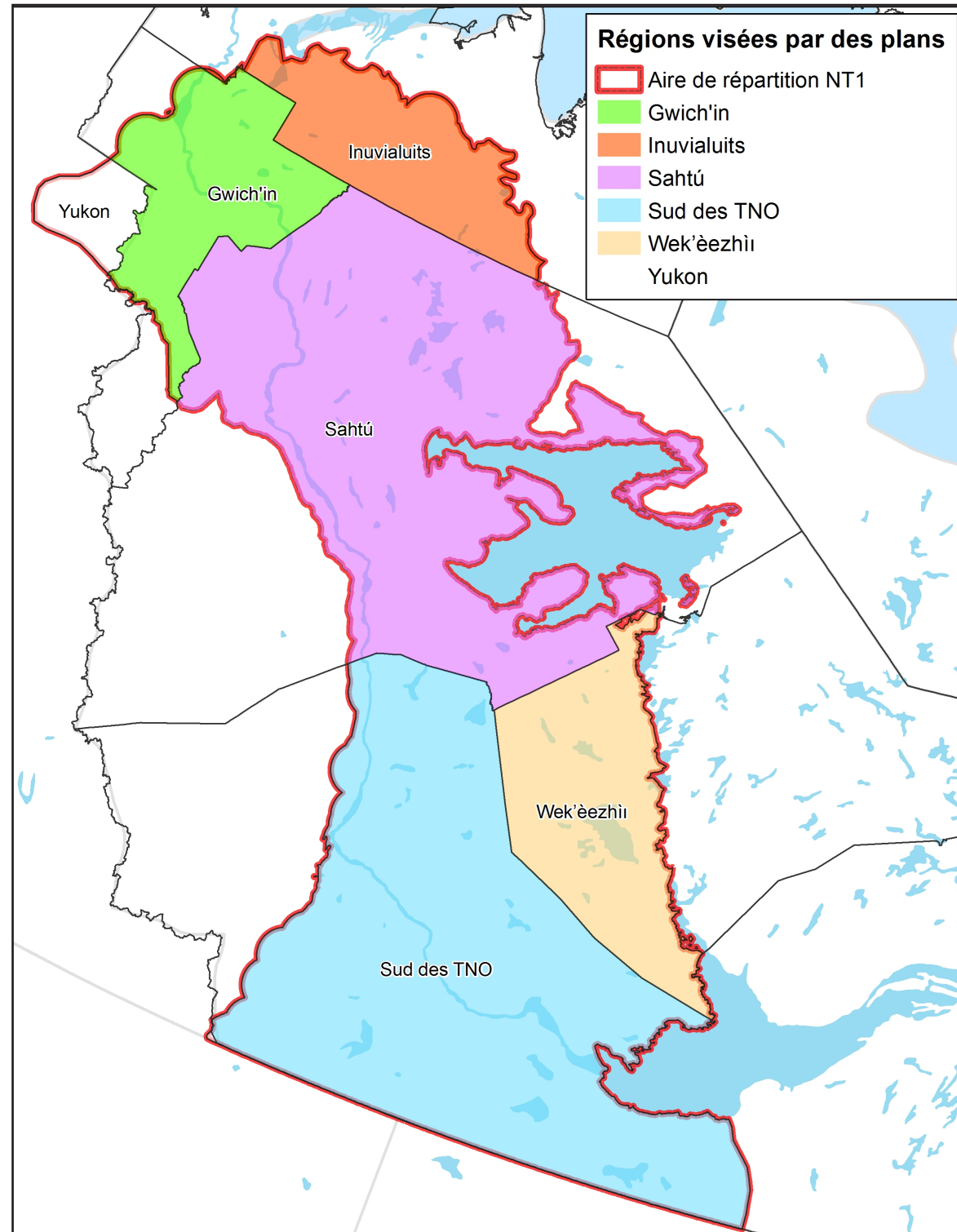
Aire de répartition NT1

- Aire de répartition du caribou boréal des TNO définie dans le **programme national de rétablissement**.
- S'étend de la frontière avec l'Alberta et la C.-B. jusqu'aux régions des Gwich'in et des Inuvialuits au nord.
- Comprend certains habitats au Yukon.

Les principaux éléments du cadre

L'élaboration de plans régionaux pour l'aire de répartition

Le cadre propose des plans distincts pour les régions des Inuvialuits, des Gwich'in et du Sahtú, ainsi que pour le Wek'èezhì et le sud des TNO, et ne concerne pas la portion yukonnaise, qui sera gérée par le gouvernement du Yukon.



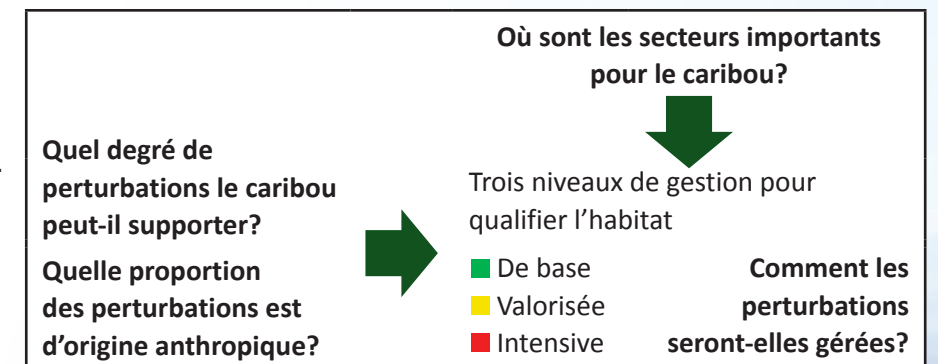
La gestion des perturbations de l'habitat

Le cadre propose une cartographie et une gestion de l'aire de répartition NT1 qui tient compte des éléments suivants :

- l'importance de l'habitat pour le caribou;
- l'ampleur des changements causés par les activités industrielles (perturbations anthropiques, comme celles produites par les routes, les profils sismiques et l'exploitation forestière);
- l'orientation des feux de forêt (perturbations naturelles);
- les mesures de protection des terres en vigueur et les perspectives de développement.

On attribuera aux différentes zones de chaque région un **niveau de gestion** (« de base », « valorisée » ou « intensive »). Ces niveaux, qui détermineront l'intensité des mesures à prendre, seront établis pour chacun des plans régionaux en fonction de l'ampleur des perturbations anthropiques.

Les zones importantes pour le caribou seront identifiées et cartographiées à la lumière des meilleures connaissances locales, traditionnelles et scientifiques disponibles. Les cartes des principaux secteurs, de même que d'autres facteurs comme les mesures de protection des terres en vigueur et les perspectives de développement, guideront l'attribution des niveaux de gestion aux différentes zones.



La gestion des feux de forêt et des activités humaines

Le cadre présente également différents moyens de contrer les perturbations anthropiques (activités humaines) et naturelles (feux de forêt). Des mesures plus rigoureuses seront en vigueur dans les zones comportant un niveau de gestion « valorisée » ou « intensive », afin d'éviter toutes nouvelles perturbations et d'assurer le rétablissement de l'habitat perturbé. En outre, des parcelles d'habitat du caribou boréal seront désignées comme des lieux d'intervention prioritaires en cas de feux de forêt.

Comment ces plans seront-ils mis à profit?

Pour que les plans de répartition réussissent à bien influencer les décisions qui concernent toute utilisation des terres pouvant avoir une incidence sur l'habitat du caribou, il faudra d'abord veiller à ce que diverses approches soient en place pour garantir leur mise en œuvre (plans d'aménagement du territoire, plans de conservation communautaire, lois et règlements administrés par le GTNO, processus d'évaluation environnementale, programmes communautaires de garde-chasse, et autres processus décisionnels et de planification en vertu d'ententes sur des revendications territoriales).

Noms du caribou boréal

- woodland caribou (boreal population)
- rangifer tarandus
- medzih
- tądzié
- tądzi
- tuktut
- sakaw atihk
- etthen
- tuttut
- mbedzih
- vadzaih

